



mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 15/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 022-212200349-20200715-20200711-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PERU B, LE FLOCH L, PRIGENT P, BODEREAU M, LE CANN JP, LE COZ M, ROUSSEL M, MALEGOL J, LE BARON J, LE CANT G, UNVOAS P, BROCHEN A, LURON C, MORVAN S.

ABSENTS : Mr RANNOU S (procuration à Mr LE PERU B), Mr NEVEUX D (procuration à Mme LURON C), Mme BONJOUR E.

SECRETAIRE DE SEANCE : UNVOAS P.

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, d'une demande d'un agent (adjoint technique avec une DHS de 16 h 15) relative à une réduction de son temps de travail pour raisons personnelles. Il est proposé de réduire la DHS de cet agent à hauteur de 15 h

D'autre part, pour maintenir les temps de présence à l'école au niveau des temps périscolaires il est proposé de modifier la DHS d'un agent, passant de 24 h à 29 h

A ce titre, il y a lieu de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

GRADE	EFFECTIF	DATE D'EFFET	DUREE HEBDOMADAIRE DES SERVICES
Redacteur Principal 1er classe	1	01/01/13	35 h
Adjoint administratif principal 1er classe	1	01/09/2018	35 h
Adjoint administratif principal 2e classe	1	01/01/2018	35 h
Adjoint technique maîtrise	1	01/07/2019	35 h

MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

2 rue Maurice Denis
2 stradaed Maurice Denis

22140 CAVAN
22140 KAWAN

Envoyé en préfecture le 15/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

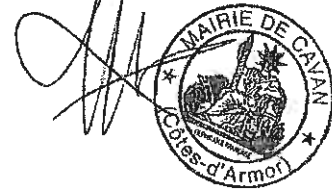
ID: 922-212200349-20200715-20200711-DE

Adjoint Technique Principal 1er classe	1	01/01/20	35 h
Adjoint Technique Principal 1er classe	1	01/01/20	35 h
Adjoint Technique Principal 1er classe	1	01/01/20	35 h
Adjoint Technique Principal 2e classe	1	01/01/16	35 h
Adjoint Technique Principal 2e classe	1	01/01/17	35 h
Adjoint Technique Principal 2e classe	2	01/01/18	35 h
Adjoint Technique Principal 2e classe	1	03/09/20	25 h 30
Adjoint Technique	1	15/06/87	35 h
Adjoint Technique	1	01/10/06	29 h
Adjoint Technique	1	01/09/20	15 h

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la proposition et fixe la nouvelle liste des emplois permanents de la commune comme indiqué ci-dessus.

Le Maire

Maurice OFFRET





mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 15/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 022-212200349-20200715-20200710-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PERU B, LE FLOCH L, PRIGENT P, BODEREAU M, LE CANN JP, LE COZ M, ROUSSEL M, MALEGOL J, LE BARON J, LE CANT G, UNVOAS P, BROCHEN A, LURON C, MORVAN S.

ABSENTS : Mr RANNOU S (procuration à Mr LE PERU B), Mr NEVEUX D (procuration à Mme LURON C), Mme BONJOUR E.

SECRETAIRE DE SEANCE : UNVOAS P.

OBJET : Renouvellement d'un contrat CAE

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération en date du 3 juillet 2019, relative au recrutement d'un agent en contrat CAE sur une base de 20 h hebdomadaire, afin d'assurer le bon fonctionnement des temps périscolaires.

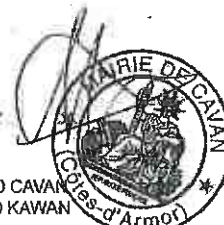
Aussi, il est proposé de renouveler ce contrat CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi - renouvelable jusqu'à 24 mois) pour une année supplémentaire à partir du 29 août 2020, rémunéré sur la base du SMIC horaire, avec prise en charge par l'Etat à hauteur de 50 % de la rémunération.

Le volet formation (1^{er} année avec prise en charge du permis de conduite à hauteur de 1 200 €, 2^e année du contrat CAE avec prise en charge d'une quinzaine d'heures de conduite à hauteur de 500 €) sera pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord pour le renouvellement de ce contrat CAE à partir du 29 août 2020 sur une base de 20 h hebdomadaire annualisées ainsi que la prise en charge du volet formation et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Maire

Maurice OFFRET



MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

2 rue Maurice Denis
2 straed Maurice Denis

22 140 CAVAN
22 140 KAWAN

tél / pgz 02 96 35 86 09

fax / faks 02 96 54 60 09
www.mairie-cavan.fr

courriel / postal mairie.cavan@wanadoo.fr



mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 15/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 022-212200349-20200710-20200712-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PERU B, LE FLOCH L, PRIGENT P, BODEREAU M, LE CANN JP, LE COZ M, ROUSSEL M, MALEGOL J, LE BARON J, LE CANT G, UNVOAS P, BROCHEN A, LURON C, MORVAN S.

ABSENTS : Mr RANNOU S (procuration à Mr LE PERU B), Mr NEVEUX D (procuration à Mme LURON C), Mme BONJOUR E.

SECRETAIRE DE SEANCE : UNVOAS P.

OBJET : Adhésion au Centre Canin Fourrière "Le Passage"

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le contrat « Capture, ramassage, transports des animaux errants et ou morts sur la voie publique » signé avec la société SACPA Chenil Service en date du 10 novembre 2016, pour un montant de 1 363 € (intervention du lundi au vendredi) pour l'année 2020.

Une proposition du Centre Canin Fourrière « Le passage » de Langoat est parvenue en mairie, avec effet au 1^{er} janvier 2021 (intervention sept jours sur sept) pour un montant de 1 699.19 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord pour retenir la proposition du Centre Canin Fourrière « Le passage » de Langoat) pour un montant de 1 699.19 € TTC et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire

Maurice OFFRET



MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

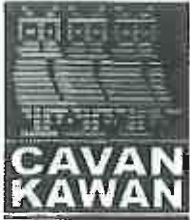
2 rue Maurice Denis
2 strada Maurice Denis

22 140 CAVAN
22 140 KAWAN

tél / pgz 02 96 35 86 09

fax / faks 02 96 54 60 09
www.mairis-cavan.fr

courriel / postel mairie.cavan@wanadoo.fr



mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 15/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 022-212200349-20200710-20200713-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PERU B, LE FLOCH L, PRIGENT P, BODEREAU M, LE CANN JP, LE COZ M, ROUSSEL M, MALEGOL J, LE BARON J, LE CANT G, UNVOAS P, BROCHEN A, LURON C, MORVAN S.

ABSENTS : Mr RANNOU S (procuration à Mr LE PERU B), Mr NEVEUX D (procuration à Mme LURON C), Mme BONJOUR E.

SECRETAIRE DE SEANCE : UNVOAS P.

OBJET : Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de proposer douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Conformément au 3e alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la

commission.

La désignation finale des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir de la liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal (en nombre double). La commission sera donc composée du maire ou d'un adjoint délégué en tant que président et 6 commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes :

Commissaires titulaires domiciliés dans la commune (12) :

- Catherine DENIS
- Michel BOUGAN
- Louis LE MERRER
- Pierre Yves NICOL
- Benoit LE PERU
- Michel NICOLAS
- Arnaud LOZAHIC
- Michel LE COZ
- Georges DUPREZ
- Thierry QUEFFEULOU
- Marie Paul KERAMBRUN
- Sébastien MORVAN

Commissaires suppléants domiciliés dans la commune (12) :

- Auguste KERAMBRUN
- Sylvain MORCELL
- Jean paul LE CANN
- Sylvain RANNOU
- Pascal PRIGENT
- Gérard LE COZ
- Caroline LOZAHIC
- Pierre Yves LE QUELLEC
- Philippe LE FLOCH
- Yvon TREMEL
- Maryvonne GUILLOU
- Sébastien PETIT

Le Maire

Maurice OFFRET





mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PERU B, LE FLOCH L, PRIGENT P, BODEREAU M, LE CANN JP, LE COZ M, ROUSSEL M, MALEGOL J, LE BARON J, LE CANT G, UNVOAS P, BROCHEN A, LURON C, MORVAN S.

ABSENTS : Mr RANNOU S (procuration à Mr LE PERU B), Mr NEVEUX D (procuration à Mme LURON C), Mme BONJOUR E.

SECRETAIRE DE SEANCE : UNVOAS P.

OBJET : Mise en place d'un groupe de travail concernant la création d'un marché hebdomadaire

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de l'engagement pris lors de la campagne électorale, de mettre en place un marché hebdomadaire, qui devrait pouvoir se concrétiser après l'été.

A ce titre, il paraît nécessaire de mettre en place un groupe de travail dédié à ce projet.

Après concertation, le Conseil municipal désigne les personnes suivantes pour constituer le groupe de travail "Marché hebdomadaire" :

- Maurice OFFRET
- Jérémie LE BARON
- Gaëlle LE CANT
- Michel LE COZ
- Benoit LE PERU
- Christelle LURON
- Julie MALEGOL
- Sylvain RANNOU
- Pauline UNVOAS

Le Maire

Maurice OFFRET





mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 022-212200349-20200710-20201015-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PERU B, LE FLOCH L, PRIGENT P, BODEREAU M, LE CANN JP, LE COZ M, ROUSSEL M, MALEGOL J, LE BARON J, LE CANT G, UNVOAS P, BROCHEN A, LURON C, MORVAN S.

ABSENTS : Mr RANNOU S (procuration à Mr LE PERU B), Mr NEVEUX D (procuration à Mme LURON C), Mme BONJOUR E.

SECRETAIRE DE SEANCE : UNVOAS P.

OBJET : Nomination du représentant au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement de Lannion Trégor Communauté

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de nommer un représentant au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement de Lannion Trégor Communauté, dont les missions et la gouvernance sont décrites ci dessous :

A. Les missions de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Lannion Trégor Aménagement

La relation conventionnelle unissant les actionnaires à la SPLA pour lui confier la réalisation d'une opération se formalisera par la conclusion d'un contrat exonéré des obligations de publicité et de mise en concurrence.

L'alinéa 5 de l'article L. 327-1 du code de l'urbanisme fixe la liste des matières pouvant être intégrées à l'objet social d'une SPLA.

Les SPLA sont ainsi compétentes pour réaliser :

- toute opération ou action d'aménagement au sens du code de l'urbanisme ;
- les opérations de requalification de copropriétés dégradées prévues à l'article L. 741-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- des études préalables ;
- à toute acquisition et cession d'immeubles en application des articles L. 221-1 et L. 221-2 du Code de l'urbanisme ;

- à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation des objectifs énoncés à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- procéder à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux dans les conditions prévues au chapitre IV du titre Ier du livre I du code de l'urbanisme.

B. Souscription des Actions et gouvernance

La Communauté d'Agglomération et les communes membres sont actionnaires de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Lannion Trégor Aménagement.

Conformément aux dispositions réglementaires et statutaires, la SPLA est administrée par un conseil d'administration de 18 membres maximum composé de représentants des actionnaires.

En application de l'article L. 1524-5 du CGCT, tout actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration. Le nombre de siège est fixé dans une proportion au plus égale à celle du capital détenu. Lorsque le nombre d'actionnaires est trop important pour assurer une représentation directe des actionnaires ayant une participation réduite au capital, ils sont réunis en assemblée spéciale qui désigne, parmi les élus de ces collectivités, le ou les représentants communs qui siègeront au conseil d'administration.

En raison du grand nombre d'actionnaires, les communes seront représentées au sein d'une telle assemblée spéciale. Au sein de l'assemblée spéciale, chaque commune dispose :

- d'un représentant,
- d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'actions qu'elle possède.

Il est proposé un conseil d'administration de 17 sièges, 14 au titre de Lannion Trégor Communauté et 3 au titre des actionnaires minoritaires.

Par ailleurs, chaque commune actionnaire bénéficie d'un représentant à l'Assemblée Générale, qui dispose de droits de vote proportionnels au nombre d'actions détenues.

Le capital social de la société est de 360 000 €, dont 50 000 € pour les communes qui participent pour environ 0,5 € par habitant.

Actionnaires	Montant souscrit	Nombres d'actions	Nombre de sièges au CA
LTC	310 000	620 000	14
Assemblée spéciale	50 000	100 000	3
TOTAL	360 000	720 000	17

CONSIDERANT les motifs exposés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** pour représenter la commune à l'assemblée spéciale *Mr LE BARON Jérémie*.
- **D'AUTORISER** le représentant désigné à donner pouvoir au représentant d'une autre commune membre de l'assemblée spéciale en cas d'empêchement ;
- **D'AUTORISER** chaque délégué qui sera désigné ultérieurement à accepter les fonctions de représentant commun au conseil d'administration, et toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la société publique locale ;
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Maurice OFFRET





mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 022-212200349-20200710-20200716-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PERU B, LE FLOCH L, PRIGENT P, BODEREAU M, LE CANN JP, LE COZ M, ROUSSEL M, MALEGOL J, LE BARON J, LE CANT G, UNVOAS P, BROCHEN A, LURON C, MORVAN S.

ABSENTS : Mr RANNOU S (procuration à Mr LE PERU B), Mr NEVEUX D (procuration à Mme LURON C), Mme BONJOUR E.

SECRETAIRE DE SEANCE : UNVOAS P.

OBJET : Désignation d'un correspondant de la mission locale Ouest Côtes d'Armor au sein du Conseil Municipal

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de désigner, sur la durée du mandat, un "veilleur municipal", qui serait le correspondant de la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor, ayant pour mission d'identifier, de relayer des situations des jeunes de 16 à 29 ans qui nécessiteraient un accompagnement en matière d'orientation sociale, de recherche d'emploi, de formation qualifiante, d'aides à la mobilité...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme BODEREAU Magali en tant que "Veilleur Municipal" sur la durée du mandat.

Le Maire

Maurice OFFRET



MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

2 rue Maurice Denis
2 straed Maurice Denis

22 140 CAVAN
22 140 KAWAN

tél / pgz 02 96 35 86 09

fax / faks 02 96 54 60 09
www.mairie-cavan.fr

courriel / postal mairie.cavan@wanadoo.fr



mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 022-212200349-20200710-20200717-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PERU B, LE FLOCH L, PRIGENT P, BODEREAU M, LE CANN JP, LE COZ M, ROUSSEL M, MALEGOL J, LE BARON J, LE CANT G, UNVOAS P, BROCHEN A, LURON C, MORVAN S.

ABSENTS : Mr RANNOU S (procuration à Mr LE PERU B), Mr NEVEUX D (procuration à Mme LURON C), Mme BONJOUR E.

SECRETAIRE DE SEANCE : UNVOAS P.

OBJET : Demande remise locative de Ti ar Vro suite à la crise sanitaire

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de la Maison de la culture bretonne - Ti ar vro en date du 1er juillet, sollicitant la commune pour une réduction voire une annulation des loyers des locaux mis à disposition de l'association, pour les mois de mars, avril et mai 2020.

En effet, dès l'apparition de l'épidémie de Coronavirus, l'ensemble des activités de l'association ont été impactées (annulation des cours en breton, annulation des animations scolaires, annulation de nombreuses fêtes...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une remise de 1 000 € sur le prochain loyer trimestriel de l'association Ti ar vro.

Le Maire

Maurice OFFRET


MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

2 rue Maurice Denis
2 straed Maurice Denis

tél / pgz 02 96 35 86 09

fax / faks 02 96 54 60 09
www.mairie-cavan.fr

courriel / postel mairie.cavan@wanadoo.fr



mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PERU B, LE FLOCH L, PRIGENT P, BODEREAU M, LE CANN JP, LE COZ M, ROUSSEL M, MALEGOL J, LE BARON J, LE CANT G, UNVOAS P, BROCHEN A, LURON C, MORVAN S.

ABSENTS : Mr RANNOU S (procuration à Mr LE PERU B), Mr NEVEUX D (procuration à Mme LURON C), Mme BONJOUR E.

SECRETAIRE DE SEANCE : UNVOAS P.

OBJET : Motion de soutien aux salariés de NOKIA

Le groupe Nokia a repris les activités d'Alcatel-Lucent en 2016, spécialiste dans les équipements télécoms, ce groupe est le second employeur industriel sur Lannion-Trégor Communauté, employant aujourd'hui 772 personnes sur son site de Lannion, notamment dans des domaines stratégiques que sont les réseaux 4G et 5G ou encore la cybersécurité.

Au moment de sa fusion avec Alcatel-Lucent, Nokia s'était engagé à maintenir, voire même à développer, l'emploi. 200 embauches ont ainsi été réalisées et se poursuivaient encore au printemps 2020.

Pourtant, au lendemain même du terme de ses engagements, pris auprès de l'Etat lors de cette reprise, le groupe finlandais annonçait un plan de licenciement sans précédent, le Couseil Social Economique (CSE) extraordinaire de Nokia, en date du 22 juin 2020, annonçait la suppression de 1 233 emplois en France, **dout 402 emplois sur le seul site de Lannion**, soit plus de la moitié des effectifs actuels.

C'est donc une véritable catastrophe qu'annonçait le siège de ce pilier économique trégorois. Ce plan social sans précédent, condamne, à terme, le site de Nokia à Lannion.

Les conséquences de ce plan social, s'il est maintenu, seraient catastrophiques en termes d'emplois, mais aussi indirectement pour tout l'écosystème du bassin de Lannion, sur les services, les commerces, etc... Un emploi supprimé à Nokia, c'est 4 à 5 emplois indirects supprimés dans le Trégor.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 022-212200349-20200710-20200718-DE

Face à cette situation inacceptable, les élus soutiennent sans réserve les salariés de Nokia et s'opposent fermement au plan social annoncé.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

ADOPTE cette motion de soutien aux salariés de Nokia.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Maire

Maurice OFFRET

